

Constituer et gérer un groupement forestier

14 h – salle

14-15 novembre 2023 (2 j.)

Toulouse (31)

Par Nicolas RONDEAU ¹, Lionel DEPEIGE et Johann HÜBELÉ²

¹ Juriste Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations ; ² CNPF

640 € net de taxes

Public : propriétaires, experts, gestionnaires, conseillers forestiers, notaires, agents de l'État.

16 participants maximum

Compétences visées

- Choisir le mode de possession (société) adapté à la forêt
- Définir la nature des biens pouvant être détenus par un groupement forestier
- Effectuer les démarches administratives de création
- Elaborer les statuts d'un GF
- Faire évoluer ses statuts
- Définir les responsabilités et prérogatives
- Transmettre des parts à titre gratuit ou onéreux
- Sortir d'un GF ou le dissoudre
- Assurer sa pérennité (bonnes pratiques)
- Effectuer les déclarations fiscales propres au GF

Pas de prérequis

Les groupements forestiers (GF) sont des sociétés civiles qui permettent de maintenir l'unité des massifs forestiers lors des transmissions. Cependant, certains groupements forestiers deviennent difficiles à gérer, principalement par manque d'actualisation des statuts et d'anticipation sur les changements de porteurs de parts et leur intérêt pour la forêt. Ce stage permet de comprendre :

- ce qu'est un groupement forestier
- ce qu'il peut ou non posséder
- comment appréhender les dispositifs fiscaux qui leur sont propres
- la rédaction des statuts
- leur fonctionnement au quotidien.

Il mettra aussi l'accent sur les précautions à prendre pour assurer une pérennité optimale.

Objectifs pédagogiques :

- Constituer et gérer un groupement forestier

Méthodes :

- Exposés en salle
- Exercices pratiques
- Mise en situation de gérant
- Echanges

L'IDF, le service R&D du CNPF

L'Institut pour le Développement Forestier, service Recherche & Développement du CNPF, est qualifié au titre des instituts techniques agricoles.

Ses principaux axes de travail sont : l'adaptation des forêts au changement climatique, les sylvicultures, les stations forestières, les diagnostics sylvo-climatiques grâce aux récents outils développés, l'architecture des arbres, la biodiversité taxonomique ordinaire, les risques (liés au réchauffement climatique, l'équilibre sylvo-cynégétique, la santé des forêts), le matériel végétal, l'économie avec la valorisation du bois et des biens et services rendus par la forêt (la séquestration du carbone, le maintien ou l'amélioration de la biodiversité de l'écosystème, la préservation de l'eau...) et les sciences sociales. Les actions de recherche et de développement appliqués sont transférées aux gestionnaires et propriétaires forestiers grâce à des outils pratiques, validés scientifiquement.

La formation

L'IDF, avec son service Formation continue, est l'acteur incontournable dans la formation professionnelle continue, reconnu dans les milieux de la forêt et de l'arbre, depuis de nombreuses années.

Depuis 1976, il s'appuie sur son équipe d'ingénieurs et de techniciens aux compétences reconnues, ainsi que sur son large réseau d'experts, en particulier du CRPF, afin de :

- vous permettre d'acquérir ou de perfectionner vos compétences techniques, afin de maîtriser les méthodes ou outils de travail : diagnostics, nouvelles démarches, ainsi que les risques et les coûts,
- vous dispenser une vingtaine de stages sur des thématiques utiles, actuelles ou innovantes,
- organiser des stages sur mesure, adaptés à vos besoins ou demandes, par nos meilleurs experts.

Le service Formation de l'IDF est certifié pour son action de formation au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences professionnelles Qualiopi. *

Les thèmes de formation

- Gestion et sylviculture ;
- Diagnostic ;
- Droit, fiscalité, économie ;
- Faune, flore, biodiversité ;
- Outils et méthodes ;
- L'arbre.

Plus d'informations

Renseignements et inscriptions :

idf-formation@cnpf.fr

07 65 18 88 23

Rubrique « Se former, s'informer » sur

www.cnpf.fr



* Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 40506 75 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Siret : 180 092 355 00452 - N° TVA intercommunautaire : FR 75 180 092 355



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Qui sommes nous ?

Institut pour
le Développement Forestier

Centre National de
la Propriété Forestière

